

Annexe II b

Règlement d'examen

RÈGLEMENT D'EXAMEN

| BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES | | | | | |
|---|-------|-------|--|---|-------------------------------|
| INTITULÉ DES ÉPREUVES | Unité | Coef | Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissages habilités, Formation professionnelle continue (établissements publics) | Scolaires établissements privés hors contrat Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels | Durée de l'épreuve ponctuelle |
| EP1 – Intervenir sur bien | UP1 | 5 | C.C.F* | Ponctuelle écrite | 4 h |
| EP2 – Préparer et réaliser une intervention mécanique | UP2 | 8 (1) | C.C.F | Ponctuelle pratique | 6 h (+1h PSE) |
| EG 1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique | UG1 | 6 | Ponctuelle écrite | Ponctuelle écrite | 3 h |
| EG 2 - Mathématiques – Sciences physiques | UG2 | 4 | C.C.F | Ponctuelle écrite | 2 h |
| EG 3 - Éducation physique et sportive | UG3 | 2 | C.C.F | Ponctuelle | |

* Contrôle en cours de formation.

(1) dont 1 pour PSE

Dans le cadre du C.C.F., les Inspecteurs territoriaux regrouperont les équipes pédagogiques disciplinaires afin d'harmoniser l'élaboration des situations d'évaluation et leurs pratiques.

Annexe II c

Définition des épreuves

ÉPREUVE EP1 : Intervention sur un bien

Coefficient : 5

Unité : UP1

Epreuve prenant en compte la période de formation en milieu professionnel

La durée de la formation en milieu professionnel est de 6 semaines incluses réglementairement dans les 22 semaines de période de formation en milieu professionnel (PFMP) prévues pour le baccalauréat professionnel.

L'évaluation s'effectue en milieu professionnel au sein de l'entreprise d'accueil.

Le support d'évaluation prévu est un bien de l'entreprise. L'intervention demandée sur la chaîne d'action ou d'information s'appuie sur une problématique de maintenance non centrée sur la partie mécanique.

Les opérations de surveillance et/ou de contrôle peuvent être réalisées sur le même support, ou sur un autre bien de l'entreprise.

1. Objectif de l'épreuve :

L'épreuve place le candidat en situation d'agent qui doit intervenir sur la chaîne d'action ou d'information et surveiller ou contrôler un bien.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat a acquis tout ou partie des compétences suivantes.

| | |
|--------------|---|
| CP1.4 | Transmettre à l'écrit ou à l'oral des informations, des données techniques. |
| CP1.5 | Analyser son intervention et l'environnement. |
| CP2.1 | Remplacer ou installer, un sous-ensemble ou un composant sur un équipement. |
| CP2.5 | Organiser sa zone de travail. |
| CP2.7 | Exécuter des opérations de surveillance et/ou de contrôle. |

Observation : d'autres compétences pourront être éventuellement mobilisées mais elles ne seront pas évaluées. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées, figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences à l'exclusion de tout autre.

2. Déroulement de l'évaluation

Le candidat placé en situation d'agent au sein d'une entreprise, doit à partir d'une demande d'intervention :

- Réaliser une réparation par échange standard OU une amélioration validée,
- ET exécuter des opérations de surveillance, de contrôle.

3. Formes de l'évaluation :

– Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue en entreprise lors d'une intervention de maintenance, dans le cadre des activités habituelles de formation en milieu professionnel. Elle est proposée et organisée par l'entreprise d'accueil sous la responsabilité du tuteur du candidat.

La période d'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique, en accord avec le tuteur de l'entreprise d'accueil. Elle se situe de préférence avant la fin du premier semestre de la seconde année de formation du baccalauréat professionnel.

À l'issue de cette situation d'évaluation, le tuteur propose un positionnement des compétences sur la grille d'évaluation fournie par l'équipe pédagogique.

La proposition de note est arrêtée conjointement avec l'enseignant chargé du suivi du candidat.

L'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- la fiche d'évaluation du travail réalisé,
- une description sommaire de la ou des tâches exécutées par le candidat.

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Cette fiche complétée pour chaque candidat sera obligatoirement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

– Évaluation ponctuelle : Épreuve pratique d'une durée maximale de 4 heures pouvant être organisée en entreprise ou en centre de formation habilité sous l'autorité de la commission d'évaluation désignée par le jury.

ÉPREUVE EP2 : Préparation et réalisation d'une intervention mécanique

Coefficient : 7

Unité : UP2

1. Objectif de l'épreuve :

L'épreuve s'appuie sur une problématique de maintenance mécanique. Elle place le candidat en situation d'agent qui doit intervenir sur des pièces ou éléments mécaniques. Le support d'épreuve est un bien appartenant au plateau technique ou à l'entreprise.

Première phase : Préparation de son intervention

Coefficient : 3

Le candidat prépare son intervention (réparation et adaptation, ou réparation) qu'il réalisera en deuxième phase.

A partir du dossier de préparation de son intervention liée à une problématique de maintenance mécanique, et éventuellement du composant déposé, le candidat :

- complète les données du dossier de préparation en choisissant par exemple ses outillages ;
- démontre qu'il s'est approprié les procédures et le fonctionnement du mécanisme.

La première partie permet de vérifier que le candidat a acquis tout ou partie des compétences suivantes :

| | |
|--------------|--|
| CP1.1 | Collecter des informations, exploiter des documents |
| CP1.2 | Préparer son intervention et/ou la logistique associée. |
| CP1.3 | Identifier les risques et s'approprier les procédures prescrites |

Observation : d'autres compétences pourront être éventuellement mobilisées mais elles ne seront pas évaluées. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées, figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences, à l'exclusion de tout autre (cf. annexe I b : référentiel de certification).

Deuxième phase : Intervention sur un composant mécanique

Coefficient : 4

Le candidat réalise et qualifie son intervention (réparation et adaptation, ou réparation) à partir :

- du dossier de préparation complété (ou du corrigé si nécessaire),
- de la même problématique de maintenance mécanique traitée dans la première phase de l'épreuve,
- de la pièce ou de l'élément mécanique déposé.

Cette deuxième phase permet de vérifier que le candidat a acquis tout ou partie des compétences suivantes :

| | |
|--------------|---|
| CP2.2 | Réparer un sous ensemble, un composant déposé. |
| CP2.3 | Qualifier ses actions au sein de son intervention. |
| CP2.4 | Adapter un composant, un sous ensemble. |
| CP2.6 | Mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection. |

Observation : d'autres compétences pourront être éventuellement mobilisées mais elles ne seront pas évaluées. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences, à l'exclusion de tout autre (cf. annexe I b : référentiel de certification).

2. Déroulement de l'évaluation

2.1 Première phase :

L'évaluation se déroule en partie sur poste informatique avec un libre accès aux logiciels et banques de données utilisés par le candidat dans le cadre de la formation. Le candidat accédera au support d'épreuve qui sera mis à sa disposition. La rédaction sera réalisée sur support informatique et/ou papier selon l'organisation prévue par les évaluateurs.

BEP Maintenance des produits et équipements industriels

2.2 Deuxième phase :

L'épreuve se déroule au sein du plateau technique.

Si la phase qualification nécessite la mise en service du système dont est issu le composant, celle-ci sera effectuée par un évaluateur (Cf. autonomie).

3. Formes de l'évaluation

– Contrôle en cours de formation :

Les deux phases de l'évaluation sont élaborées et organisées par l'équipe enseignante, professeur de construction et professeur(s) de maintenance. Elle se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation.

La présence d'un professionnel est requise. En cas d'empêchement de ce dernier la commission d'évaluation peut toutefois statuer valablement.

La période d'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique, au plus tard au cours du quatrième semestre du cycle de formation de baccalauréat professionnel.

À l'issue de ces deux phases d'évaluation, la commission d'évaluation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

Une fiche d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Cette fiche complétée pour chaque candidat sera obligatoirement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

– **Évaluation ponctuelle** : Épreuve pratique d'une durée maximale de 6 heures, répartie approximativement pour un tiers consacré à la première phase et deux tiers à la deuxième phase. Cette évaluation peut être organisée en entreprise ou en centre de formation habilité sous l'autorité de la commission d'évaluation désignée par le jury.

PREVENTION – SANTE – ENVIRONNEMENT : Coefficient 1

L'évaluation de « prévention – santé – environnement » (PSE) est intégrée à l'épreuve EP2. Elle est notée sur 20 points. Elle porte sur les modules 1 à 7 de l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 relatif au programme d'enseignement de Prévention Santé Environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

1 - Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées.

2 Modalités d'évaluation :

a) Contrôle en Cours de Formation (noté sur 20)

BEP Maintenance des produits et équipements industriels

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation d'évaluation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de seconde professionnelle l'évaluation par sondage des compétences des modules 1 à 5 des référentiels pour les baccalauréats professionnels (santé et équilibre de vie, alimentation et santé, prévention des comportements à risques et des conduites addictives, sexualité et prévention et environnement économique et protection du consommateur). Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

- deuxième situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet, au plus tard à la fin du premier semestre de la première professionnelle, l'évaluation par sondage des compétences et des connaissances des modules 6 et 7 (gestion des ressources naturelles et développement durable et prévention des risques). Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.

b) Epreuve ponctuelle (notée sur 20) - 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, l'une correspondant à l'évaluation des modules 1 à 5, l'autre correspondant à l'évaluation des modules 6 et 7. Chaque partie, notée sur 10 points, comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants.

- Première partie :

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

- Deuxième partie :

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer les connaissances relatives à l'environnement et aux risques. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

EG1

FRANÇAIS, HISTOIRE – GEOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE

COEFFICIENT 6

UG1

1 – Objectifs de l'épreuve :

La partie de l'épreuve portant sur le français permet de vérifier, à l'issue de la première professionnelle, l'acquisition des trois compétences citées dans l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement du français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel :

- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

La partie de l'épreuve portant sur l'histoire - géographie - éducation civique vise à apprécier le niveau des connaissances et capacités acquises par le candidat au cours de la première professionnelle dans les sujets d'étude choisis parmi ceux prévus par l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire - géographie - éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

2- Modes d'évaluation :

a) épreuve ponctuelle écrite (notée sur 20) - 3 heures :

BEP Maintenance des produits et équipements industriels

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire - géographie-éducation civique) sont évaluées à part égale, sur 10 points.

- Première partie : français (1 heure 30)

A partir d'un texte littéraire et/ou d'un document, le candidat répond, par écrit, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite un texte qui peut être une écriture à contraintes (suite de texte, récit, portrait, écriture à la manière de...) ou une écriture argumentative (vingt à vingt cinq lignes).

- Deuxième partie : histoire - géographie - éducation civique (1 heure 30)

L'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples qui porte sur des sujets d'étude et sur des situations définies dans le programme de première professionnelle. Deux questions sont posées en histoire, deux en géographie et une en éducation civique. Les questions peuvent comporter un support documentaire (texte, image, carte...).

En histoire, une question est posée sur un des cinq sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des quatre autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En géographie, une question est posée sur un des quatre sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des trois autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En éducation civique, une question est posée sur le thème obligatoire du programme.

Les questions d'histoire sont notées sur 4 points, les questions de géographie sur 4 points, la question d'éducation civique sur 2 points.

b) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Les situations d'évaluation de français sont notées sur 10 et celles d'histoire – géographie – éducation civique également sur 10.

-Français :

Les deux situations d'évaluation, prennent place à deux moments distincts du cursus de formation. Elles sont référées à des sujets d'études inscrits au programme des classes de baccalauréat professionnel.

- Situation 1 : Lecture - 50 minutes

À la fin d'une séquence, pendant laquelle une œuvre ou un groupement de textes ont été étudiés, le professeur propose un support nouveau (texte ou document iconographique) qui peut être pris dans l'œuvre étudiée, qui peut être pris dans ce qui précède ou ce qui suit un extrait étudié dans le groupement de textes, qui peut être un texte ou document iconographique nouveau en lien avec la séquence dans laquelle s'insère l'évaluation.

Le candidat répond par écrit à trois consignes de travail. Il dispose de l'ensemble de ses documents (les textes lus, l'œuvre, ses notes de cours, des enrichissements de son choix, des travaux personnels ...).

- Deux consignes de travail visent à vérifier la capacité du candidat à construire le sens du texte :
 - compréhension du sens explicite d'un élément du texte : la question porte sur le lexique, un fait de langue, un effet d'écriture ... ;
 - interprétation: la question porte sur un élément du texte ou sur l'ensemble du texte en rapport avec le champ littéraire inscrit au programme de l'objet d'étude.
- Une troisième consigne de travail invite le candidat à choisir, dans l'oeuvre ou dans le groupement de textes étudiés, un texte ou un document iconographique qui lui a particulièrement plu, ou qui l'a particulièrement frappé, et à expliquer son choix en une dizaine de lignes.

BEP Maintenance des produits et équipements industriels

Le candidat dispose d'une fiche, élaborée par le professeur, précisant les critères d'évaluation : connaissances relevant du champ littéraire et du champ linguistique et capacités de lecture définies par le référentiel de certification.

- Situation 2 - Écriture - 50 minutes

À la fin d'une séquence pendant laquelle une œuvre ou un groupement de textes ont été étudiés, le professeur propose une consigne qui peut être :

- soit une contrainte d'écriture prenant appui sur un des supports étudiés pendant la séquence,
- soit une question engageant une écriture argumentative en rapport avec la séquence.

Le candidat rédige un texte de trente à quarante lignes. Il dispose de l'ensemble de ses documents (les textes lus, l'œuvre, ses notes de cours, des enrichissements de son choix, des travaux personnels ...).

- Histoire – géographie :

Le contrôle est organisé en deux situations d'évaluation qui prennent place à deux moments distincts du cursus de formation. Chaque situation comporte deux parties.

- Situation 1 – 1 heure

1^{ère} partie : en histoire, trois ou quatre questions de connaissance portant sur un des sujets d'étude,

2^{ème} partie : en géographie, commentaire d'un ou deux documents.

- Situation 2 – 1 heure

1^{ère} partie : en géographie, trois ou quatre questions de connaissances portant sur un sujet d'études,

2^{ème} partie : en histoire, commentaire d'un ou deux documents.

EG2

MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COEFFICIENT 4

UG2

1 – Objectifs de l'épreuve

L'épreuve en mathématiques et sciences physiques et chimiques est destinée à évaluer les objectifs et capacités prévus par les référentiels de mathématiques et de sciences physiques et chimiques définis dans l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 relatif aux programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel :

- former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

2 - Modes d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (CCF)

BEP Maintenance des produits et équipements industriels

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques ou chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel de compétences. Les premières séquences doivent cependant pouvoir être organisées avant la fin du deuxième semestre de la seconde professionnelle et les deuxièmes au plus tard à la fin du premier semestre de première professionnelle.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel.

- Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
- L'un des exercices comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter, les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Elles ont pour support une ou deux activités expérimentales (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur). L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment. Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale composée d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20 points) - 2 heures

BEP Maintenance des produits et équipements industriels

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant aussi largement que possible des capacités mentionnées dans le référentiel de BEP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
- Un exercice au moins concerne l'utilisation de TIC. Dans ce cas l'énoncé est adapté au contexte des programmes et aux modalités de l'épreuve : certains éléments qui pourraient être nécessaires (copies d'écran, résultats de calculs, etc.) sont fournis sur papier avec le sujet.

- Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

• Première partie

Un ou deux exercices restituent une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

3 - Instructions complémentaires pour l'ensemble des modes d'évaluation (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

BEP Maintenance des produits et équipements industriels

- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

4 - Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Coefficient : 2

UG3

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

ANNEXE II d

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

| | | |
|--|---|---|
| Brevet d'études professionnelles Maintenance des systèmes mécaniques automatisés défini par l'arrêté du 26 octobre 1993 modifié Dernière session 2008 | Brevet d'études professionnelles Maintenance des équipements industriels défini par l'arrêté du 20 mars 2007 Dernière session : 2010 | Brevet d'études professionnelles Maintenance des produits et équipements industriels défini par le présent arrêté 1^{ère} session : 2011 |
|--|---|---|

| | | | |
|---------------------------------|---|---|-----|
| EP3 : analyse de système | EP1 : intervenir sur la chaîne d'énergie ou d'information et surveiller un équipement | EP1 : intervenir sur un bien | UP1 |
| EP1 : intervention sur système* | EP2 : préparer et réaliser une intervention mécanique | EP2 : préparer et réaliser une intervention mécanique | UP2 |
| EP2 : communication technique* | | | |

A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

* La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à chacune des épreuves EP1 et EP2 (arrêté du 26 octobre 1993) donne lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve EP2 du présent arrêté, cette note étant alors affectée du coefficient de cette épreuve.

BEP Maintenance des produits et équipements industriels
ANNEXE II e

TABLEAU DE DISPENSE DES ENSEIGNEMENTS GENERAUX

(conformément à l'article 6 du présent arrêté)

| | | | |
|---|-----------|---|-------------|
| EG1 : Français | U3 | EG1 : Français – Histoire – Géographie – Education civique | UG1 |
| EG3 : Histoire - géographie | U5 | | |
| EG2 : Mathématiques – sciences physiques | U4 | EG2 : Mathématiques – sciences | UG2 |
| EG5 : Education physique et sportive | U7 | EG3 : Education physique et sportive | UG 3 |